

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, **le lundi, 6 juin 2016 à compter de 20 h.**

À laquelle sont présents :

Monsieur Éric Dubé, maire
Madame Geneviève Braconnier, conseillère
Monsieur Jean Cormier, conseiller
Monsieur René Leblanc, conseiller
Monsieur Jean-Pierre Querry, conseiller
Monsieur Jacques Rivière, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Éric Dubé.

Est absent :

Monsieur François Bujold, conseiller

Sont également présents :

Monsieur Stéphane Cyr, directeur général
Madame Céline LeBlanc, greffière

ADMINISTRATION

157-06-16 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier

et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes modifications.

ADOPTÉE

158-06-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2016.

ADOPTÉE

159-06-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2016

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2016.

ADOPTÉE

160-06-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 MAI 2016

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 mai 2016.

ADOPTÉE

161-06-16 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2016

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mai 2016.

ADOPTÉE

SUIVI DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC) DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2016 ET DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2016

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 2 mai 2016 ainsi que celle du 16 mai 2016.

CORRESPONDANCE

- De M. Paul G. Brunet, avocat et conseiller aux services aux membres de l'Union des municipalités du Québec, une correspondance informant la Ville qu'un second appel d'offres pour le premier programme d'assurances visant à protéger les élus et les hauts fonctionnaires municipaux sera lancé vers la mi-juin 2016.
- De M. Yves Berger, directeur à la direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports, une correspondance concernant la procédure encadrant la tenue d'événements spéciaux ainsi que les diverses modalités relatives à la délivrance d'un permis, et ce, sur les routes nationales du territoire, dont les routes 132, 197, 198 et 199.

- De M. Jean Beaudoin, conseiller en gestion à la Société d'habitation du Québec, une correspondance concernant la sensibilisation au respect des budgets et du déficit soumis des organismes tel l'Office municipal d'habitation. Des mesures plus rigoureuses seront exercées afin de consolider une meilleure gestion des ressources.
- De la municipalité de Caplan, la résolution concernant le projet d'entente intermunicipale pour la piscine Bruce-Ritchie par laquelle la municipalité accepte ledit projet pour une participation de 6 000 \$ par année.
- D'un contribuable, une demande de poteau supplémentaire pour l'éclairage sur la rue Landry, et ce, pour des raisons de sécurité pour les usagers qui y circulent.
- D'une citoyenne de New Richmond, une correspondance demandant de faire réparer son entrée principale à sa demeure, l'accès en étant devenu périlleux à cause de la déformation de l'asphalte.
- De M. J. Thomas Romagné, coordonnateur au développement de la MRC de Bonaventure, une correspondance ainsi qu'un chèque au montant de 25 000 \$, représentant 50 % du montant total alloué dans le cadre du protocole d'aide financière intervenu dans le projet « Piscine de New Richmond ».
- De Mme Christiane Jacques, directrice au Service des opérations financières et du suivi du programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un état de dépôt au montant total de 129 606 \$, représentant le paiement de compensations tenant lieu de taxes pour les écoles de New Richmond et le Centre de la petite enfance (62 384 \$) ainsi qu'une subvention dans le dossier de dette de Pin Rouge (67 222 \$).
- De M. Régis LeBlanc, conseiller à la vie étudiante du Cégep de la Gaspésie et des Îles, une correspondance remerciant la Ville de son soutien financier dans le cadre du gala hommage à ses finissants et finissantes qui s'est tenu le 7 mai dernier.
- De M. Jacques Bélanger, directeur régional de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie, une correspondance ainsi que des informations concernant l'appel de projets pour l'exercice 2016-2017, lancé par la Sécurité publique Canada, et ce, dans le cadre du Programme national d'atténuation des catastrophes (PNCA).
- De Mme Véronique Pageau, coordonnatrice à la Maison des jeunes, une correspondance demandant une aide financière afin d'effectuer des réparations au bâtiment, soient à la toiture et aux fenêtres.
- De Mme Blanche Fallow de l'organisme New Richmond Cultural Association « La Boutique », une correspondance demandant une aide financière afin de déplacer leur boutique d'artisanat sur le site du stationnement de la Pointe Duthie. À la suite de ce déplacement, la boutique pourrait également servir en période hivernale aux skieurs du Club de ski de fond.
- De M. Jonathan Lapierre, président du congrès de la Fédération québécoise des municipalités, une correspondance concernant la 75^e édition du Congrès de la Fédération qui se tiendra les 29 et 30 septembre ainsi que le 1^{er} octobre prochain, sous le thème *Les régions, phares de notre avenir*.

- D'une citoyenne, une correspondance concernant une plainte de bruit excessif de motos sur la piste de circuit RPM, spécifiquement le dimanche.
- D'un propriétaire de lots, une correspondance concernant l'entretien du chemin de la Pré par la Ville ainsi que la fermeture dudit chemin pour la tenue du Rallye auto Baie-des-Chaleurs.

162-06-16 COMPTES A PAYER

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant d'un million quatorze mille neuf cent quatre-vingt dollars et quatre-vingt cents (1 014 980,80 \$);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

ADOPTÉE

CONVENTION COLLECTIVE – EMPLOYÉS SYNDIQUÉS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Ce point est remis à une séance ultérieure.

163-06-16 RÈGLEMENT 1010-16 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 3 010 000 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 60 200 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS– ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif au paiement des frais d'émission du refinancement de 3 010 000 \$, portant le numéro 1010-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur René Leblanc

APPUYÉ DE : Madame Geneviève Braconnier
et unanimement résolu :

D'adopter le règlement ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 3 010 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 60 200 \$, remboursable en 5 ans, lequel est identifié sous le numéro 1010-16.

ADOPTÉE

164-06-16 RÈGLEMENT 1010-16 AYANT POUR BUT DE POURVOIR AU PAIEMENT DES FRAIS D'ÉMISSION DU REFINANCEMENT DE 3 010 000 \$ ET POUR CE FAIRE UN EMPRUNT AU MONTANT DE 60 200 \$, REMBOURSABLE EN 5 ANS - DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1010-16 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 3 010 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 60 200 \$, remboursable en 5 ans.

ADOPTÉE

165-06-16 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE NEW RICHMOND - RÉVISION BUDGÉTAIRE 2016

Considérant que la Société d'habitation du Québec a fait parvenir une révision budgétaire 2016, qui doit être acceptée par la Ville, dans le dossier de l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

Considérant que ladite révision affectera seulement le poste de budget du « Remplacement, amélioration et modernisation (RAM) capitalisable », à l'effet qu'il passera de 185 700 \$ à 392 700 \$;

Considérant que l'augmentation de ce poste de budget n'a aucun impact sur le déficit d'exploitation 2016 déjà approuvé par la Ville de 36 281 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

D'accepter la révision budgétaire 2016 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond, et ce, concernant le budget du RAM capitalisable (Remplacement, amélioration et modernisation) qui passera de 185 700 \$ à 392 700 \$.

ADOPTÉE

166-06-16 DEMANDE D'APPUI - CAMPAGNE PANCANADIENNE EN FAVEUR DE L'EMBALLAGE NEUTRE ET STANDARDISÉ DES PRODUITS DU TABAC

Attendu que le tabac est la cause la plus importante de maladies et de décès évitables au Canada, tuant 37 000 personnes chaque année;

Attendu que l'épidémie de tabagisme est causée par une industrie qui place ses profits avant la vie d'autrui et qui utilise tous les moyens à sa disposition afin de rendre ses produits plus attrayants et d'apparence moins dangereuse;

Attendu que l'emballage est l'un des plus puissants véhicules promotionnels pour les produits du tabac;

Attendu que la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme 2012-2017 doit être renouvelée d'ici mars 2017 et que la standardisation des emballages devrait être une des premières mesures déployées dans le cadre de cette stratégie améliorée, qui devra viser des objectifs audacieux de réduction du tabagisme;

Attendu que conformément à la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé, l'Australie, la France, le Royaume-Uni et l'Irlande ont tous adopté des lois exigeant l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac, et que plusieurs autres gouvernements ont annoncé leur intention d'en faire autant prochainement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond appuie que le Canada exige l'emballage neutre et standardisé des produits du tabac tel que décrit comme suit :

L'emballage neutre et standardisé interdirait tous les éléments promotionnels de tous les emballages de tabac, y compris l'utilisation de couleurs, d'images, de logos, de slogans, de polices de caractère distinctives et de finis. Seul le nom de la marque y serait autorisé et ce dernier sera lui aussi sujet à des restrictions. Les mises en garde de santé demeurerait présentes sur les emballages. La taille et la forme des emballages seraient standardisées, interdisant ainsi les formats spécifiques tels que les paquets de cigarettes minces et ultra minces, qui réduisent la taille des mises en garde et ciblent ouvertement les femmes. L'apparence des cigarettes serait également standardisée, pour entre autres y interdire l'utilisation d'images, de marque, de logos, de couleurs et de finis spéciaux, et établir des normes sur la longueur et le diamètre des cigarettes.

ADOPTÉE

167-06-16 AUTORISATION DE SIGNATURE – BORNE DE RECHARGE – ENTENTE DE SERVITUDE

Considérant le projet de pose d'une borne de recharge supplémentaire à l'intersection du boulevard Perron Ouest et du chemin Cyr;

Considérant que pour cedit projet, une entente de servitude à intervenir entre le propriétaire du terrain, Hydro-Québec et la Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, devra être signée;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le directeur général, Monsieur Stéphane Cyr à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de servitude à intervenir entre le propriétaire du terrain (Ville), Hydro-Québec et la Corporation de développement de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, et ce, pour le projet de pose d'une borne de recharge supplémentaire sur le lot 5 016 823, situé à l'intersection du boulevard Perron Ouest et du chemin Cyr, d'une superficie approximative de 226,9 mètres carrés.

ADOPTÉE

**168-06-16 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE DE CANADA 150
- AUTORISATION DE SIGNATURE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, une demande de subvention par le programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC-150), et ce, dans le cadre du projet de réfection du Centre communautaire Adrien-Gauvreau.

ADOPTÉE

**169-06-16 ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA GASPÉSIE 2016-2017 - CAMPAGNE
D'ADHÉSION**

Considérant la demande déposée par l'Association forestière de la Gaspésie dans le cadre de sa campagne de recrutement pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017;

Considérant que l'Association forestière est un organisme sans but lucratif;

Considérant que la mission de l'Association est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à participer à la conservation de l'arbre, du milieu forestier et de l'environnement par des programmes éducatifs exceptionnels, en milieu scolaire;

Considérant que la Ville souhaite aider concrètement l'Association à soutenir leur mission éducative;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond adhère à l'Association forestière de la Gaspésie, à titre de membre corporatif, pour la période du 1^{er} juin 2016 au 31 mai 2017, et ce, au coût de soixante-quinze dollars (75 \$).

ADOPTÉE

SERVICE DES LOISIRS

**170-06-16 PISCINE BRUCE-RITCHIE - PROJET D'ENTENTE INTERMUNICIPALE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Ville a procédé à des travaux majeurs de rénovations à la piscine Bruce-Ritchie;

Considérant que lesdits travaux ont nécessités un investissement de plus de 3 M\$;

Considérant que ladite infrastructure est maintenant à la hauteur des standards et saura répondre aux besoins des usagers pour de nombreuses années à venir;

Considérant que la Ville souhaite partager équitablement une partie du déficit d'opération de la piscine avec les localités avoisinantes, d'où proviennent bon nombre d'usagers, et ce, en signant un projet d'entente avec lesdites localités concernées;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier
et unanimement résolu :

D'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Ville, un projet d'entente intermunicipale relatif au partage équitable d'une partie du déficit d'opération de la piscine Bruce-Ritchie, et ce, avec les localités visées.

ADOPTÉE

171-06-16 PISCINE BRUCE-RITCHIE – CERTIFICAT DE PAIEMENT NO. 7

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'autoriser le paiement à Construction L.F.G. inc. du certificat de paiement no. 7 au montant de quatre-vingt-sept mille dollars et quatre-vingt-quinze cents (87 000,95 \$), taxes incluses, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages en date du 6 juin 2016. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 986-15.

ADOPTÉE

172-06-16 PISCINE BRUCE-RITCHIE – AVENANT AU MARCHÉ NO. 7

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

D'accepter l'avenant au marché no. 7 concernant les travaux de rénovation de la piscine Bruce-Ritchie, tel que présenté par l'entrepreneur Construction L.F.G. inc., concernant les diverses directives de modifications en architecture (A10R, A11 et A12) ainsi qu'en ingénierie (ME-10, ME11, ME13, MP-02(R1), MP-04, S13, C-04 et C-05), représentant un coût total de dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars et quarante-neuf cents (19 394,49 \$), taxes en sus, et ce, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages, en date du 6 juin 2016.

ADOPTÉE

173-06-16 EMBAUCHE ÉTUDIANT – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal l'informateur ainsi que sur le site d'emploi-Québec concernant les emplois étudiants offerts pour la période estivale 2016;

Considérant qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jacques Rivière
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de M. Simon Bujold, à titre de préposé au bureau d'accueil touristique, et ce, pour la période estivale 2016.

ADOPTÉE

URBANISME

174-06-16 RÈGLEMENT 1003-16 MODIFIANT L'ARTICLE 10.2.2 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 927-13 DANS LE BUT D'Y AJOUTER LES ZONES DE TYPE EF - ADOPTION

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement modifiant l'article 10.2.2 du Règlement de zonage 927-13, portant le numéro 1003-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement modifiant l'article 10.2.2 du Règlement de zonage 927-13 dans le but d'y ajouter les zones de type Ef, lequel est identifié sous le numéro 1003-16.

ADOPTÉE

175-06-16 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES – 170, CHEMIN CYR

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 170, chemin Cyr :

- a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une marge latérale minimale du bâtiment principal de 1,74 mètre au lieu des 2 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 28 avril 2016;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 27 avril 2016;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 170, chemin Cyr, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

176-06-16 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES – 382, CHEMIN MERCIER

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 382, chemin Mercier :

- b) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 5.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une marge de recul latérale de la résidence à une distance minimale de 1,51 mètre au lieu des 2 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 28 avril 2016;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 27 avril 2016;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que la dérogation mineure requise pour le 382, chemin Mercier, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS

177-06-16 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2015

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de cinquante mille dix-neuf dollars (50 019 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**Annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Ville sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'**Annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc
et unanimement résolu :

Que la Ville de New Richmond informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

178-06-16 EMBAUCHE - ÉTUDIANT – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal l'informateur ainsi que sur le site d'emploi-Québec concernant les emplois étudiants offerts pour la période estivale 2016;

Considérant qu'un processus de sélection et des entrevues ont eu lieu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier
APPUYÉ DE : M. Jean Cormier
et unanimement résolu :

De procéder à l'embauche de M. Jamie Cyr, à titre d'étudiant pour la période estivale 2016, pour le Service des travaux publics.

ADOPTÉE

179-06-16 APPEL D'OFFRES POUR ABRASIFS 2016

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de six (6) entreprises et se terminant le 3 juin 2016, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs;

Considérant la réception d'une (1) soumission;

Soumissionnaire	Prix à la tonne métrique	Montant (taxes incluses)
Les Entreprises G. Couture & Fils inc.	10,40 \$	15 544,62 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : M. Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Les Entreprises G. Couture & Fils inc. au montant de quinze mille cinq cent quarante-quatre dollars et soixante-deux cents (15 544,62 \$), taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'abrasifs, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous les documents pertinents à cet effet.

ADOPTÉE

180-06-16 APPEL D'OFFRES - VENTE DE CAMIONNETTE GMC SIERRA 2006

Considérant l'appel d'offres publié au site Internet de la Ville ainsi que dans le journal l'Informateur du 28 avril 2016 pour la vente d'une camionnette GMC Sierra 2006;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Prix offert (taxes en sus)
Monsieur Jean-Guy Duguay	252 \$
Monsieur Loring Campbell	477 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Query

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Monsieur Loring Campbell au montant de quatre cent soixante-dix-sept dollars (477 \$), taxes en sus, pour la vente de la camionnette GMC Sierra 2006, celle-ci étant la plus haute soumission conforme reçue.

ADOPTÉE

DÉPÔT - JOURNÉE D'ENREGISTREMENT DU 31 MAI 2016

La greffière dépose le certificat ainsi que le procès-verbal des procédures d'enregistrement tenues le 31 mai 2016, et ce, pour le Règlement 1007-16, autorisant l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement.

181-06-16 APPEL D'OFFRES - FOURNITURE ET LIVRAISON D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT, ANNÉE 2017

Considérant l'appel d'offres publié sur SEAO pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Services d'équipements G.D. inc.	274 730,63 \$
Carrefour du Camion RDL	278 239,50 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Querry

APPUYÉ DE : Monsieur Jean Cormier

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre déposée par Services d'équipements G.D. inc. pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement, au montant de deux cent soixante-quatorze mille sept cent trente dollars et soixante-trois cents (274 730,63 \$), taxes incluses, celle-ci étant la plus basse soumission conforme reçue. Il est entendu que cette acceptation est conditionnelle à l'approbation du Règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE

182-06-16 RÈGLEMENT 1007-16 AUTORISANT L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 279 027 \$, REMBOURSABLE EN 10 ANS - DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE - AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean Cormier

APPUYÉ DE : Monsieur René Leblanc

et unanimement résolu :

D'autoriser le maire et le directeur général ou la trésorière adjointe à déposer une demande de financement temporaire à la Caisse populaire Desjardins de New Richmond, et ce, dans le cadre du Règlement 1007-16 autorisant l'achat d'un camion 10 roues avec équipement de déneigement et décrétant un emprunt de 279 027 \$, remboursable en 10 ans.

ADOPTÉE

SALLE DE SPECTACLES ET CULTURE

183-06-16 SALLE DE SPECTACLES - RENOUELEMENT D'ENTENTE DE SERVICES - HONEYWELL SOLUTIONS

Considérant l'offre de renouvellement de l'entente de services reçue de la firme Honeywell Solutions, incluant des travaux de modernisation et d'entretien pour la Salle de spectacles régionale Desjardins;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : M. René Leblanc

et unanimement résolu :

D'accepter l'offre reçue de Honeywell Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien de la Salle de spectacles régionale Desjardins pour un prix total de dix-neuf mille seize dollars (19 016 \$), taxes en sus, incluant des travaux de modernisation d'équipement au coût de huit mille cinq cent vingt dollars (8 520 \$), taxes en sus, et ce, pour une période de trois (3) ans, débutant le 1^{er} avril 2016.

ADOPTÉE

184-06-16 RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA PHOTOGRAPHIE - AUTORISATION

Considérant que l'organisme des Rencontres internationales de la photographie souhaite présenter une exposition, sous le thème de l'immigration, sur le site du bureau d'accueil touristique;

Considérant que cette exposition serait installée à l'intérieur de conteneurs maritimes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Geneviève Braconnier

APPUYÉ DE : Monsieur Jacques Rivière

et unanimement résolu :

D'autoriser l'organisme des Rencontres internationales de la photographie à installer des conteneurs maritimes sur le site du bureau d'accueil touristique, à l'Ouest de ce dernier, afin de pouvoir présenter une exposition sous le thème de l'immigration, pour la saison estivale 2016.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (AFFAIRES DU PUBLIC)

Divers commentaires sont apportés par des contribuables concernant la problématique de circulation à l'intersection de la route 132 et du chemin de Saint-Edgar.

Un contribuable souligne que sur la pierre descriptive de l'œuvre située au rond-point, la description est illisible.

Un citoyen se demande quelle est la responsabilité de la Ville en cas de débordement sur le terrain pour lequel elle avait érigé une digue et qui a par la suite été enlevée par le propriétaire du terrain concerné.

Un citoyen souligne que la réglementation concernant l'obligation de tenir un chien en laisse au parc de la Pointe-Taylor, n'est pas respectée par tous.

Un contribuable demande s'il y a un règlement qui empêche un propriétaire d'empiler sur une propriété des planches à la vue des voisins.

Un citoyen demande un suivi dans le dossier de proposition de nom pour le pont de Saint-Edgar.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 44.

Président

Secrétaire

Éric Dubé, maire

Céline LeBlanc, greffière